



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET, TENUE LE 15 NOVEMBRE 2022 AU
284, BOULEVARD NILUS-LECLERC, L'ISLET**

Membre(s) du conseil présent(s)

M. Germain Pelletier, M. Jean-Edmond Caouette, M. Stéphane Poitras,
M. Serge Kirouac, M. Pascal Bernier, M. André Blanchet, M. Simon Beaudoin.

Membre(s) du conseil absent(s)

Aucun.

Tous formant quorum sous la présidence de M. Germain Pelletier, maire.
Mme Marie Joannisse, greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire.

BIENVENUE À L'ASSEMBLÉE

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 30 avec le mot de bienvenue de M. Germain Pelletier.

AVIS DE CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR

2. Renonciation de l'avis de convocation

Les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation de la présente
séance. Tous les membres sont présents.

3. Adoption de l'ordre du jour – 15 novembre 2022

ATTENDU QUE tous les membres du conseil acceptent les points à l'ordre du
jour et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par
M. Stéphane Poitras, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil
présents :

294-11-2022 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit ordre du jour.

VOIRIE ET RÉSEAUX PUBLICS

**4. Annulation de la résolution 284-11-2022 « Autorisation de paiement du
décompte progressif # 3 pour la réfection des chemins Lamartine Est et
Ouest »**

M. Pascal Bernier, conseiller, se retire des discussions et de la prise de décision
pour ce point.

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a adopté le 7 novembre dernier une
résolution (#284-11-2022) autorisant le paiement du décompte progressif # 3
à Michel Gamache et Frères inc. pour la réfection des chemins Lamartine Est et
Ouest;

ATTENDU QUE cette facture avait déjà fait l'objet d'une approbation et que la
facture est déjà payée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par
M. Simon Beaudoin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil
présents :

295-11-2022 QUE la Municipalité de L'Islet annule la résolution 284-11-2022.



5. Autorisation de paiement du décompte progressif # 4 pour la réfection des chemins Lamartine Est et Ouest

M. Pascal Bernier, conseiller, se retire des discussions et de la prise de décision pour ce point.

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu le décompte progressif # 4 de Michel Gamache et Frères inc. dans le cadre du projet de réflexion des chemins Lamartine Est et Ouest pour la somme de 101 577.38 \$ plus taxes;

ATTENDU QUE la firme d'ingénieurs ASP juge que l'avancement des travaux justifie le paiement de ces montants et en recommande le paiement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Kirouac et appuyé par M. André Blanchette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

296-11-2022 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le paiement du décompte progressif # 4 à Michel Gamache et Frères inc. pour la somme de 101 577.38 \$ plus taxes dans le cadre du projet de réfection des chemins Lamartine Est et Ouest.

6. Octroi de contrat pour l'achat d'un camion pour la collecte des ordures et du recyclage

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet est allée en appel d'offres pour l'achat d'un camion pour la collecte des ordures et du recyclage;

ATTENDU QU'il s'agit d'un appel d'offres public et que la Municipalité a reçu une seule soumission de la part de Labrie;

ATTENDU QUE la soumission est conforme au prix de 350 365 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Poitras et appuyé par M. André Blanchette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

297-11-2022 QUE la Municipalité de L'Islet octroie le contrat d'achat du camion pour la collecte des matières résiduelles à Labrie pour somme de 350 365 \$ plus taxes;

QUE l'octroi de contrat est condition à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUESTIONS / RÉPONSES

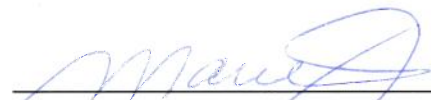
7. Période de questions / réponses

Aucune question n'est posée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

8. Levée de l'assemblée

La séance ferme à 20 h 10 avec la proposition de M. Jean-Edmond Caouette.


Marie Joannisse, greffière-trésorière


Germain Pelletier, maire